

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents 24
- absents..... 09
- votants 28
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20/07/2022

publication en ligne le :

20/07/2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.
M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.
Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.
M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.
Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022 / 65 HAUTE-SAVOIE HABITAT - Opération "Le Villae" - Construction de cinq logements collectifs : Nouvelles modalités de financement de l'opération :

Monsieur le Maire expose ;

Vu les délibérations n° 2012-189 du 28 juin 2012 et n° 2015-117 du 9 avril 2015 de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, approuvant le nouveau dispositif de financement du logement locatif aidé,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/17 du 18 février 2020 approuvant les modalités de financement de l'opération "Le Villae" pour la construction de 6 logements collectifs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération "Le Villae" présenté par HAUTE-SAVOIE HABITAT, lequel prévoit la construction de 5 logements collectifs dont 2 logements PLUS, 2 logements PLAI et 1 logement PLS, au lieu des 6 logements initialement prévus.

Les participations sollicitées par HAUTE-SAVOIE HABITAT se répartissent ainsi :

Subvention forfaitaire pour les PLUS (arrondi à l'€)

Commune d'Epagny Metz-Tessy :

Participation de 70 € / m² de surface utile

Soit un financement de 70 € * 132.38 m²..... 9 267.00 €

Agglomération du GRAND ANNECY

Participation de 70 € / m² de surface utile

Soit un financement de 70 € * 132.38 m²..... 9 267.00 €

TOTAL des aides PLUS..... 18 534.00 €

Subvention forfaitaire pour les PLAI (arrondi à l'€)

Commune d'Epagny Metz-Tessy :

Participation de 150 € / m² pour 15 % SU PLAI de l'opération de surface utile

Soit un financement de 150 € * 58.70 m²..... 8 804.00 €

Participation de 70 € / m² pour le reste SU PLAI

Soit un financement de 70 € * 124.12 m²..... 8 688.00 €

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-65-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception en préfecture : 20/07/2022

Agglomération du GRAND ANNECY

Participation de 150 € / m² pour 15 % SU PLAI de l'opération de surface utile
Soit un financement de 150 € * 58.70 m²..... 8 804.00 €

Participation de 70 € / m² pour reste SU PLAI
Soit un financement de 70 € * 124.12 m²..... 8 688.00 €

TOTAL des aides PLAI..... 34 984.00 €

Subvention forfaitaire pour les PLS (arrondi à l'€)

Commune d'Epagny Metz-Tessy :

Participation de 30 € / m² de surface utile
Soit un financement de 30 € * 76.11 m²..... 2 283.00 €

Agglomération du GRAND ANNECY

Participation de 30 € / m² de surface utile
Soit un financement de 30 € * 76.11 m²..... 2 283.00 €

TOTAL des aides PLUS..... 4 566.00€

Les subventions apportées par les deux collectivités pour cette opération s'élèvent à la somme de **58 084.00 €**.

Ces crédits seront versés au vu d'une demande écrite de HAUTE-SAVOIE HABITAT ;

- pour 50 %, soit 29 042.00 € à l'ouverture du chantier sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux ;
- pour 50 %, soit 29 042.00 € à l'achèvement des travaux sur présentation d'un justificatif officiel.

Il est précisé que la commune versera la totalité de la subvention à HAUTE-SAVOIE HABITAT et sollicitera le remboursement de la participation de l'Agglomération du GRAND ANNECY.

Après intervention de l'Agglomération du GRAND ANNECY, la contribution nette de la commune pour l'aide aux logements PLUS, PLAI et PLS sera donc égale à 29 042.00 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'ABROGER la délibération du Conseil Municipal n° 2020/17 du 18 février 2020.

D'ACCORDER à HAUTE-SAVOIE HABITAT son soutien financier, comme mentionné ci-dessus, pour l'opération immobilière "Le Villae".

D'APPROUVER les modalités de financement mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le soutien de l'Agglomération du GRAND ANNECY, dans le cadre de ce dossier.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-65-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022